

Le 7 février 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 7 février 2023 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère

Monsieur Julien Leclerc, conseiller

Madame Cheryl Brazeau, conseillère

Monsieur Ian Gray, conseiller

Madame Isabel Boulay, conseillère

Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

2023-02-020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 7 février 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2023-02-021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 7 février 2023 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant les points suivants :

7.1.3 Entente / Application des contrats de travail en vigueur du personnel cadre / Clause d'indexation pour l'année 2023

7.1.4 Adjudication de contrat / Fourniture et installation de gyrophares / Camionnette utilitaire / Service de sécurité incendie

ADOPTÉE

Le 7 février 2023

2023-02-022 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2023-02-023 **APPUI / DÉMARCHE D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU**

CONSIDÉRANT QUE l'île Perrot est un milieu de vie familial, en pleine effervescence, axé sur les activités sportives, récréatives, communautaires et agricoles avec une population relativement jeune dont la moyenne d'âge de 41,5 ans se situe en deçà de la moyenne provinciale de 42,5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la population de 0 à 24 ans représente 28 % de la population totale de l'île;

CONSIDÉRANT QUE les écoles du territoire comptent 4 268 étudiants inscrits en 2021, dans sept écoles primaires francophones, deux au niveau anglophone et une école secondaire francophone;

CONSIDÉRANT QUE le dernier recensement de Statistique Canada, soit celui de 2021, établit la population de l'île Perrot à 39 723 personnes et que dans les dernières années, l'île a connu un développement important passant de 32 994 personnes en 2006 à sa population actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le décret de population du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'année 2023 est de 40 425 habitants et que les perspectives de développement portent à croire que ce même élan de croissance démographique se poursuivra d'ici 2025, notamment en raison des objectifs de densification de la Communauté métropolitaine de Montréal à laquelle appartiennent les municipalités de l'île Perrot;

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire du Chêne-Bleu (le « Chêne-Bleu »), construite en 2003, a une capacité d'accueil de 1 200 élèves, mais que celle-ci accueille actuellement 1 800 élèves, soit 600 de plus que sa capacité maximale;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Trois-Lacs a d'ailleurs décidé du retrait des programmes scolaires particuliers Sport-études et Arts-études du Chêne-Bleu à compter de l'année scolaire 2023-2024 en raison, notamment, du manque d'espace dans cette école;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes scolaires particuliers comptent environ 400 élèves et que le Chêne-Bleu accueillera donc un nombre d'élèves qui excédera sa capacité maximale, et ce, même après le départ de ces 400 élèves;

Le 7 février 2023

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre adéquatement aux besoins éducatifs actuels et futurs des jeunes de l'île Perrot et dans le but de désengorger l'infrastructure d'enseignement au Chêne-Bleu, de nouveaux espaces doivent être aménagés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Terrasse-Vaudreuil ainsi que les villes de Pincourt, de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de L'Île-Perrot qui composent le territoire de l'île Perrot, ont fait parvenir au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, une lettre en ce sens, en appui à la demande d'agrandissement de l'école secondaire du Chêne-Bleu.

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil appuie la demande déposée par le Centre de services scolaire des Trois-Lacs en octobre 2021 et de nouveau en septembre 2022 auprès du ministère de l'Éducation du Québec afin d'autoriser l'agrandissement de l'école secondaire du Chêne-Bleu.

DE FAIRE PARVENIR copie de la présente résolution aux bureaux du ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, au Centre de services scolaire des Trois-Lacs et aux trois autres municipalités de l'île Perrot.

ADOPTÉE

2023-02-024

RÈGLEMENT NUMÉRO 653 / RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX / MESURE DE NON-APPLICATION DE L'ARTICLE 6 À L'ÉGARD DE L'INDEXATION POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU l'article 6 du règlement numéro 653 fixant le traitement des élus municipaux et prévoyant une indexation « à la hausse de deux point sept pour cent (2.7 %) ou selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada, soit le plus élevé des deux, pour un minimum de 2.7 % pour chaque exercice financier [...] »;

ATTENDU QUE l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente selon le référent du règlement est de 6.7 %;

ATTENDU QU'il s'agit d'une année exceptionnelle et que dans un contexte d'année budgétaire difficile, les membres du conseil ont signifié leur intention de ne pas se prévaloir des dispositions de l'article 6 pour l'année 2023 en guise de solidarité envers les citoyens.

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie

Le maire procède au vote

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Michel Bourdeau	Maire		x	
Mme Nathalie Perreault	Conseillère	1	x	
M. Julien Leclerc	Conseiller	2	x	
Mme Cheryl Brazeau	Conseillère	3	x	
M. Ian Gray	Conseiller	4	x	
Mme Isabel Boulay	Conseillère	5	x	
Mme Josée Paquette-Bougie	Conseillère	6	x	

Le 7 février 2023

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'application de l'article 6 du règlement numéro 653 fixant le traitement des élus soit suspendue pour l'année 2023.

QUE le traitement des élus pour 2023 soit le même que celui versé en 2022.

ADOPTÉE

2023-02-025

ENTENTE ADMINISTRATIVE / APPLICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, l'entente administrative relative à l'application du contrat de travail de la directrice générale adjointe à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et madame Lily Ducharme ainsi que tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-02-026

LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois cent sept mille cent quarante-huit dollars et soixante-quatorze cents (307 148,74 \$).

ADOPTÉE

2023-02-027

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR LE COMITÉ RÉGIONAL DE L'ÎLE EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU QUE le *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière;

ATTENDU QU'une première initiative de campagne concertée entre les municipalités de Pincourt, de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Terrasse-Vaudreuil en matière de sécurité publique a donné de bons résultats en 2022;

ATTENDU QU'un comité régional s'est tenu le 11 janvier 2023, auquel participaient les municipalités précédemment mentionnées ainsi que L'Île-Perrot, la Sûreté du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec, et que les personnes présentes ont témoigné leur intérêt à mettre en commun les ressources afin de déployer une campagne de plus grande envergure pour adresser l'enjeu de la sécurité routière sur tout le territoire de l'île;

Le 7 février 2023

ATTENDU QUE chacune des municipalités concernées dispose d'un budget pour des actions (prévention et achat de matériel) en matière de sécurité routière;

ATTENDU QUE le comité a délégué la directrice générale de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil afin de présenter une demande au PAFFSR et le cas échéant, que ladite Municipalité soit fiduciaire du projet régional ayant pour titre « Sécur'ÎLE – Actions concertées en sécurité routière ».

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER la demande d'aide financière déposée le 14 janvier dernier dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin de déployer une campagne régionale de sécurité publique sur le territoire de l'Île.

DE CONFIRMER la contribution financière et en apport en ressources humaines par la municipalité et ses partenaires en vue de la réalisation du projet, au montant total de 85 282 \$, tel qu'il est indiqué au budget prévisionnel du plan de dépenses présenté au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Isabelle Perron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, tout document relatif à ce projet et à la demande financière.

ADOPTÉE

2023-02-028

DÉROGATION MINEURE / 40, 1^{ER} BOULEVARD / MARGE AVANT SECONDAIRE / LOT 1 575 184 / ZONE Ra-2 / DÉPÔT / COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 16 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 40, 1^{er} Boulevard;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte du dépôt du compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de cette réunion tenue le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à deux endroits désignés par le conseil, le 20 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 40, 1^{er} Boulevard, visant à réduire la marge avant secondaire minimale exigée de 3,60 mètres à 3,28 mètres – galerie de la maison adjacente à la 1^{ère} Avenue, en dérogation à l'article 510 a) du Règlement de zonage numéro 572 et à réduire la marge avant secondaire minimale exigée de 2,20 mètres à 2,05 mètres – escalier adjacent à la 1^{ère} Avenue, en dérogation à l'article 510 b) du Règlement de zonage numéro 572.

ADOPTÉE

Le 7 février 2023

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2023-02-029 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 7 février 2023 à 20 h 14.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière